

Edition n°7 / les 06-07 avril 2019

**Article 1 :** Le tournoi National vétérans de Corbas est ouvert aux joueurs vétérans de séries NC à R5 détenteur d'une licence FFBad 2018-19 valide avant le 20 mars 2019.

**Article 2 :** Les tableaux proposés, sont en double Hommes, double Dames et en double Mixtes. Le mode de compétition est par poules avec 2 sortants.

Dans la mesure du possible les séries sont scindées en 5 groupes : (NC- P12-P11-P10) ; (D9) ; (D8) ; (D7) ; (R6-R5).

L'organisateur en accord avec le juge arbitre se réserve le droit de regrouper ou d'annuler des séries insuffisamment représentées, ainsi que de modifier les regroupements.

**Article 3 :** Le nombre de participants est limité aux 148 premières inscriptions en DH et DD et aux 136 premières inscriptions en mixte.

Les doubles se jouent le samedi 06 avril. Les Mixtes se jouent le dimanche 07 avril.

En cas de surnombre, sont retenues les inscriptions complétées, payées et reçues par courrier à la date limite d'inscription, cachet de la poste faisant foi. Les virements sont acceptés à la demande (ebctournoivet@gmail.com)

**Article 4 :** Le tournoi se déroule au gymnase Jean FALCOT à Corbas, chemin des romanettes.

**Article 5 :** L'inscription est autorisée sur 2 tableaux.

Un joueur ne peut pas s'inscrire dans une catégorie inférieure à son classement, mais peut s'inscrire dans une catégorie supérieure en respectant 2 classements d'écart maximum. (par exemple, un D9 peut s'inscrire en D7, mais pas l'inverse. Un D8 ne peut pas s'inscrire en R5/R6)

**Article 6 :** La date limite d'inscription est le 20 mars 2019.

Tirage au sort le 23 mars 2019 en fonction du CPPH à cette date. Seules les inscriptions reçues par courrier avec le paiement seront prises en compte. Le paiement est à faire par chèque et peut être individuel ou par le club. Le virement est accepté. Dans ce cas, faire une demande de rib par mail à l'adresse [ebctournoivet@gmail.com](mailto:ebctournoivet@gmail.com). Le montant est de 19€ pour un tableau et de 22€ pour 2 tableaux.

**Article 7 :** L'ordre des matches respecte la numérotation du programme, dans la mesure du possible. L'horaire est donné à titre indicatif.

**Article 8 :** Tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes à l'appel de son nom peut être disqualifié.

**Article 9 :** Le joueur désirant s'absenter du gymnase le fera sous son entière responsabilité, sachant qu'un match peut être lancé avec 1H d'avance.

**Article 10 :** Le temps de préparation sur le terrain (tests de volants et changement de tenue compris) est fixé à 3 minutes. Salle d'échauffement à disposition.

**Article 11 :** Le temps de repos minimum entre 2 matches est de 20 minutes (préparation comprise). Le temps de repos peut être prolongé si le JA le juge nécessaire, et peut être raccourci avec l'accord express des intéressés

**Article 12 :** Le mode d'arbitrage est l'auto arbitrage. Les arbitres qui souhaitent officier sont invités à se faire connaître auprès du juge arbitre

**Article 13 :** Tout volant touchant une infrastructure du gymnase est compté faute sauf au 1<sup>er</sup> service où il est compté let. On entend par infrastructure les paniers de basket, la structure du gymnase. Les filins seront let en jeux



## REGLEMENT PARTICULIER

Double Vétéran Corbas – Edition n°7



06-07 avril 2019

**Article 14 :** Les volants sont à la charge des joueurs. Les volants officiels sont BABOLAT 2; ils sont en vente dans le gymnase. En cas de litige le volant officiel de la compétition sera retenu

**Article 15 :** L'environnement du gymnase ne permet pas l'installation de chaises. Ainsi, le coaching est donc possible uniquement aux pauses à 11 et entre les sets. Le plateau sportif est exclusivement réservé aux joueurs en match.

**Article 16 :** Tout forfait doit être signalé aussitôt par téléphone à l'organisateur. Tout forfait après le tirage au sort ou pendant le tournoi est à justifier au PLUS TARD DANS LES 5 JOURS après la compétition à la ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton

- par mail [sophie.bluy@badminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@badminton-aura.org)

- ou par courrier 37 route du Vercors 38500 Saint Cassien

En cas de défaillance d'un partenaire inscrit, le joueur peut proposer un nouveau partenaire ayant le même profil afin de conserver son affectation dans son groupe d'origine (regroupement vétérans et classement).

Le partenaire du défaillant devra faire savoir à l'organisation s'il souhaite qu'on lui trouve un nouveau partenaire, ou s'il souhaite retirer son inscription. A défaut, celui-ci sera considéré comme étant au choix et dans la mesure du possible l'organisation lui affectera un nouveau partenaire.

**Article 17 :** L'utilisation de substances destinées au dopage est prohibée. La personne utilisant un médicament dopant à des fins médicales doit présenter une ordonnance médicale auprès du juge arbitre avant son premier match. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports

**Article 18 :** Le juge-arbitre est en droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement. Toute contestation devra être présentée au juge-arbitre par le joueur concerné.

**Article 19 :** La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement. Les décisions des JA sont sans appel.

Nom et signature JA  
Jean-Charles ABIHSSIRA

Nom et signature JA Stagiaire  
Florentin DUVERGER

Le 25 /11/2019